

Europe sociale :
sans harmonisation par le haut, ce sera l'harmonisation par le bas !

Frédéric LORDON
(chercheur CNRS)

Clauses dures et clauses molles. Dans tout le traité constitutionnel, ce partage se fait pour le pire. Clauses dures : le droit de la concurrence et ses interdictions formelles – celle des aides d'Etat par exemple. Clauses molles : celles du droit social européen, collection de propos sans suite et de déclarations qui n'engagent à rien, objectifs sans moyens ou presque, défaut de sanctions et défaut de force. Mais clause dure : le barrage à toute harmonisation européenne des normes sociales. Article III-210 : « la loi ou loi-cadre européenne peut établir des mesures (...) à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres »...

C'est peut-être en ce point d'abandon que se concentrent les contradictions les plus profondes de l'actuelle construction européenne. Crucial, en effet, le constat de ce qu'il n'y a pas d'accord entre les Etats membres sur le fait de savoir si des droits sociaux développés constituent, ou non, des valeurs fondamentales – et la Charte Potemkine de la partie II n'y change rien. Là où la Suède et la France répondent oui, le Royaume-Uni dit non, qui tient les valeurs sociales pour dominées par les valeurs de la compétition économique ; et les nouveaux entrants de l'Est européen post-communiste, non davantage encore – « nous avons d'autres chats à fouetter ». Ainsi nous voilà rendus au point névralgique de la construction de toute communauté politique, chimère ou rêve de singe tant qu'elle ne s'est pas trouvée un corps de valeurs partagées suffisamment substantiel, c'est-à-dire de normes d'une portée suffisante pour désamorcer les conflits les plus fondamentaux et soutenir une vie collective à peu près pacifiée.

Mais où en est l'Europe sous ce rapport ? Très loin du compte, hélas. Car on ne s'en tirera pas avec la seule évocation lénifiante des valeurs de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit, certes bien intéressantes en elles-mêmes mais sans effet *direct* sur les conditions d'existence pratique des populations, et dont seuls quelques bien installés, soustraits à toutes les contingences matérielles, peuvent se gargariser comme corpus suffisant d'une Union politique européenne réalisée. Or l'on peut difficilement tenir pour une authentique communauté politique, c'est-à-dire pour une communauté de vie pratique, une collection de pays où certaines valeurs, décisives sous ce rapport, sont tenues pour

fondamentales par les uns et pour secondaires par d'autres. De cette irréductible contradiction, le TCE ne pouvait se tirer autrement que par une résolution purement verbale. C'est pourquoi, faux compromis et solution asymétrique, il couche sur le papier des droits sociaux – cris de victoire des Français –, mais s'arrange méthodiquement pour les laisser entièrement dépourvus de force – satisfaction (discrète) des Britanniques.

Or, on ne pourrait même pas s'en tenir au jugement lucide d'un observateur réaliste qui, faisant pareil constat, concéderait le statu quo réel du droit social européen. Car, à la vérité, le statu quo n'en est pas un : demeurer en l'état, c'est laisser s'exercer des forces endogènes d'ajustement des systèmes sociaux par le bas, tant la force immense des marchés déréglementés est capable de plier à leur logique les structures socio-productives vulnérables.

C'est bien d'ailleurs l'existence de ces puissantes tendances à l'ajustement qui rend intolérable l'hétérogénéité de reconnaissance dont le droit social fait l'objet au sein des 25. Que les Français soient en désaccord radical avec les Polonais sur la place de Dieu dans la société ou l'opération du Saint-Esprit n'est en rien un problème puisqu'il n'existe aucune force d'aucune sorte qui diffuserait mécaniquement de la laïcité en Pologne ou de la religiosité en France. Il en va malheureusement très différemment en matière de structures socio-productives, car la mortelle combinaison de la concurrence généralisée et de la monnaie unique ne laisse que deux solutions *stables*, et deux seulement : soit disposer de formes institutionnelles capables de produire et de reproduire un avantage compétitif sans en passer par le démantèlement des normes sociales ni le recours périodique à l'ajustement de change ; soit aligner l'ensemble des formes institutionnelles sur le modèle « cohérent » d'un capitalisme de marché de type anglo-saxon.

Deux décennies d'expérimentation en vraie grandeur nous ont maintenant suffisamment montré que la déréglementation générale de tous les marchés ne mettait pas seulement en concurrence les marchandises et les producteurs, mais plus fondamentalement les systèmes institutionnels eux-mêmes. Or pour le coup, cette concurrence là est parfaitement distordue, car les capitalismes à bas standards sociaux y jouissent d'un avantage décisif, relayé par toutes les forces des marchés libéralisés qui, en l'absence de tout degré de liberté – ni ajustement de change, ni protections sélectives, ni marge de manœuvre pour les politiques structurelles –, soumettent l'espace économique européen à d'irrésistibles pressions à la « normalisation ». C'est pourquoi, exemple parmi tant d'autres, il n'est pas bien malin de clamer que, les traités européens interdisant toute régression, la nouvelle directive « temps de travail », qui prévoit une très sociale augmentation de la durée hebdomadaire à 65 heures, ne saurait affecter la France bien à l'abri derrière ses 35 heures. Mais le fléau du juridisme, cette

déréalisation du monde social, obture tous les entendements, et nul ne veut voir que la seule question demeurant ouverte est celle de savoir combien de fois le baron Seillère, ou son successeur, aura à aller glapir sur TF1 (et France 2) qu'il est impossible de lutter contre des Litvaniens qui triment 65 heures avec des Français qui « méprisent la valeur travail », pour obtenir la « mise à niveau » de ses rêves.

Il est impossible dans la tenaille concurrence/monnaie unique de maintenir l'hétérogénéité des systèmes socio-productifs au-delà d'un certain seuil critique, et ce seuil, à l'évidence, a été franchi avec l'arrivée des nouveaux entrants. Pour tous les capitalismes européens qui ne sont pas suffisamment armés, l'absence d'harmonisation par le haut signifie donc *de fait* l'harmonisation par le bas. On pourra objecter que cette normalisation n'a rien de mécanique, et que les pressions des marchés demeurent réfractées par les systèmes politiques nationaux. Mais, outre que les partis de gouvernement ont achevé leur propre convergence néo-libérale, que penser d'une construction européenne qui condamne les populations à une éternelle résistance ? Qui pourra trouver illégitime que nous demandions au TCE de nous protéger de la libéralisation générale plutôt que de s'en faire l'agent ? Et qui pourra nier que nous soyons fondés à le refuser dès lors qu'il ne nous offre pas d'autre horizon que l'agression sociale permanente, ni d'autre perspective que celle d'une lutte sans fin ?